

---

Traité sur le commerce des armes  
**Quatrième Conférence des États Parties**  
Tokyo, du 20 au 24 août 2018

### **Projet de programme de travail annoté de la Quatrième Conférence des États Parties**

La Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes se déroulera selon un programme évolutif, dans lequel une fois qu'une séance arrive à son terme, le Président peut passer au point suivant à l'ordre du jour. Les horaires indiqués sur l'ordre du jour doivent être considérés comme provisoires et les délégations devraient s'attendre à des ajustements opérés par le Président le cas échéant.

#### **Lundi 20 août**

##### **10h00 – 13h00**

#### **1. Séance d'ouverture de la Conférence**

La réunion sera ouverte par le Président de la Quatrième Conférence des États Parties, l'ambassadeur Nobushige TAKAMIZAWA, puis se poursuivra avec des discours d'invités de marque.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président invitera les États parties à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la conférence tel que présenté.

#### **3. Organisation des travaux**

Le Président fera une déclaration qui prend acte des règles de procédure du TCA, du secrétaire de la réunion, de l'élection Bureau (si besoin est) et des informations sur les délégations ; un aperçu de l'organisation des travaux de la semaine dans le cadre du programme évolutif de la Conférence sera également présenté.

#### **4. Débat général**

Au cours de cette session, les délégations (États parties, les États signataires et les autres États observateurs) seront invités à faire des déclarations d'ordre général. Les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants de la société civile et de l'industrie seront également invités à faire des déclarations générales. Pour faciliter la gestion du temps, la durée de chacune des interventions à cette séance est limitée à 4 minutes.

**15h00 – 18h00**

**Débat général, suite**

Le débat général se poursuivra avec des interventions des représentants des États parties, des États signataires, des États observateurs, des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile ou de l'industrie. La durée de chacune des interventions est limitée à 4 minutes.

**18h30 – 20h00**

La réception sera organisée par le Japon, le pays qui assure la présidence.

**Mardi 21 août**

**10h00 – 13h00**

**5. Mise en œuvre du Traité**

Conformément aux dispositions du paragraphe 4) de l'article 17 du Traité, lors de cette session, les participants à la conférence seront invités à échanger sur la mise en œuvre du Traité ; ils aborderont les aspects liés à la mise en place de systèmes nationaux de contrôle, à la coopération interinstitutions, aux interdictions du Traité, à l'exportation et aux évaluations des exportations, au détournement, au transit et au transbordement, et à la tenue de registres.

Le Président (et les animateurs) du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité sera invité (seront invités) à présenter aux participants à la conférence un rapport sur les travaux menés par le Groupe de travail pendant la période intersession entre les Troisième et la Quatrième Conférence des États parties. Le rapport du Groupe de travail présentera, entre autres, des propositions sur les options de structuration et d'exécution des travaux de mise en œuvre du Traité après la Quatrième Conférence des États parties.

**15h00 – 18h00**

**Mise en œuvre du Traité (suite) : Discussion thématique (thème à confirmer)**

Au cours de cette session, les participants à la conférence auront une discussion thématique. Le débat thématique commencera par une table ronde. Les délégués seront par la suite invités à apporter leurs contributions et faire des observations.

## **Mercredi 22 août**

### **6. Transparence et établissement de rapports**

#### **10h00 – 13h00**

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions relatives aux obligations de transparence et d'établissement de rapports du Traité. Une présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité ouvrira la session. Les États parties échangeront par la suite sur la transparence et les rapports ; ils partageront leurs expériences sur les rapports présentés jusqu'à présent dans le cadre du Traité.

À la suite de cela, le Président invitera les coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports à présenter aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail dans la période intersessions, y compris des propositions sur les options de structuration des travaux relatifs à la transparence et l'établissement des rapports au titre du Traité pendant la période suivant la Quatrième Conférence des États Parties.

### **7. Universalisation du Traité**

#### **15h00 – 18h00**

Conformément aux dispositions du paragraphe 4) de l'article 17 du Traité, les délégués seront invités à échanger sur l'universalisation du Traité, en commençant par l'exposé général du Secrétariat du TCA sur la situation de la participation au Traité. Les coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité présenteront aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail lors de la période intersessions. Ils présenteront des propositions sur les activités d'universalisation dont la mise en œuvre pourrait être envisagée et d'autres qui feront l'objet d'une discussion approfondie pendant la période suivant la Quatrième Conférence des États parties.

## **Jedi 23 août**

### **8. Assistance internationale**

#### **10h00 – 13h00**

Au cours de cette session, les délégués échangeront sur l'assistance internationale, y compris l'examen des demandes et offres d'assistance internationale présentées par les États parties. Après ces échanges, le Président invitera le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF) à faire le point sur le fonctionnement du VTF, y compris des informations sur les projets de mise en œuvre du Traité financés, les amendements proposés aux Termes de référence du VTF ainsi que des propositions pour l'amélioration du travail du VTF au cours de la période suivant la Quatrième Conférence des États Parties.

En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement, administrateur du programme de commandites du TCA, sera invité à faire le point sur le programme. Cette intervention sera suivie d'un débat général sur l'administration du programme.

#### **15h00 – 18h00**

##### **9. Examen des questions relatives au Secrétariat**

Au cours de cette séance, les délégués examineront les rapports du Secrétariat et du Comité de gestion sur leurs activités de la période considérée, et formuleront des recommandations à l'intention de ces deux organes. En outre, ils examineront et adopteront le budget du Secrétariat pour l'exercice 2019.

##### **10. Examen des questions relatives aux contributions financières**

Au cours de cette session, les délégués échangeront sur les possibilités d'amélioration de la situation des contributions financières au budget du TCA. Le Comité de gestion, sur invitation du Président, présentera aux participants à la conférence son rapport sur l'exécution de sa mission relative aux contributions financières.

#### **Vendredi 24 août**

#### **10h00 – 13h00**

##### **11. Examen des questions relatives à la cinquième Conférence des États Parties (CEP5).**

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions suivantes :

- a. Préparatifs de la cinquième Conférence des États Parties (CEP5), y compris l'adoption du budget pour la prochaine session ordinaire conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 17 du Traité.
- b. Élection du Président et des Vice-présidents de la CEP5 conformément à la règle de procédure 9(1) du Traité.
- c. Création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité conformément aux dispositions de l'alinéa f du paragraphe 4 de son article 17.

##### **12. Autres questions.**

Ce point offre aux délégations l'occasion d'aborder des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour présenté. Les délégations sont priées d'informer le Président à l'avance de leur intention de soulever une question.

**15h00 – 18h00**

**13. Examen et adoption du rapport final de la cinquième Conférence des États Parties**

Le Président fera une présentation finale du rapport final de la Quatrième Conférence des États Parties. Les participants à la conférence examineront ensuite le rapport final de la conférence pour adoption.

**14. Clôture de la Quatrième Conférence des États Parties**

Avant de clore la Quatrième Conférence des États Parties, le Président prononcera une allocution finale et invitera le Président de la prochaine session ordinaire à s'adresser à la plénière. La Quatrième conférence des États Parties sera alors close.

\*\*\*